

CREPS des Pays de la Loire : une chance pour tous !

Dans un article paru dans Ouest France du 23 avril, la Région a été mise en cause pour avoir soi-disant modifié arbitrairement les plans du CREPS en cours de construction et les créneaux d'utilisation des équipements initialement proposés à la commune.

Cette polémique n'a pas lieu d'être !

Pour rappel :

- Le CREPS est un équipement **dont les missions de formation relèvent de l'Etat et qui a pour vocation d'accompagner la préparation des sportifs de haut niveau et d'être un outil au service du mouvement sportif ligérien.**
- **La Région est maître d'ouvrage** de la construction du nouveau CREPS qu'elle finance à hauteur de 35 M€ sur un coût total de 46 M€.

Depuis le lancement du projet, les missions assignées aux CREPS par le Ministère des Sports ont évolué (guichet unique du sport de haut niveau et développement d'activités sport-santé), ce qui a généré un impact sur le projet de construction de l'équipement.

Ces changements ne résultent en rien de la volonté arbitraire de la Région, comme évoqué dans l'article.

La ville de la Chapelle-sur-Erdre a été tenue informée régulièrement de l'évolution du projet. Dès décembre 2019, une réunion s'est tenue, impliquant la directrice du CREPS, la commune de la Chapelle-sur-Erdre, la Région et les services de l'Etat, afin d'évoquer ces évolutions. D'autres réunions ont eu lieu par la suite.

La proposition initiale ayant évolué, **la Région a proposé que la participation envisagée de 1,8 M€ de la ville de La Chapelle ne soit pas appelée.**

La Région a ainsi toujours rappelé son souhait de maintenir la mutualisation des installations sportives. Néanmoins, les créneaux disponibles dépendent des activités de formation et l'accueil de stages de haut niveau du CREPS ; c'est dans ce cadre que la directrice du CREPS échange depuis plusieurs mois avec la commune pour proposer des créneaux aux clubs sportifs chatelains.

C'est une chance pour notre Région de bénéficier d'un CREPS innovant et labellisé Centre de préparation aux Jeux, prêt à accueillir les athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, et pour la commune de la Chapelle-sur-Erdre de profiter de cette ouverture pour ses clubs sportifs dans la mesure des disponibilités de l'équipement. Il s'agit donc bien d'un projet gagnant-gagnant, qui doit bénéficier tant aux sportifs de haut niveau qu'à notre territoire.

**Antoine Chéreau,
premier vice-président, en charge de la culture,
des sports et de la vie associative**

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97